

# Tatouage sécuritaire en prison... C'est possible?

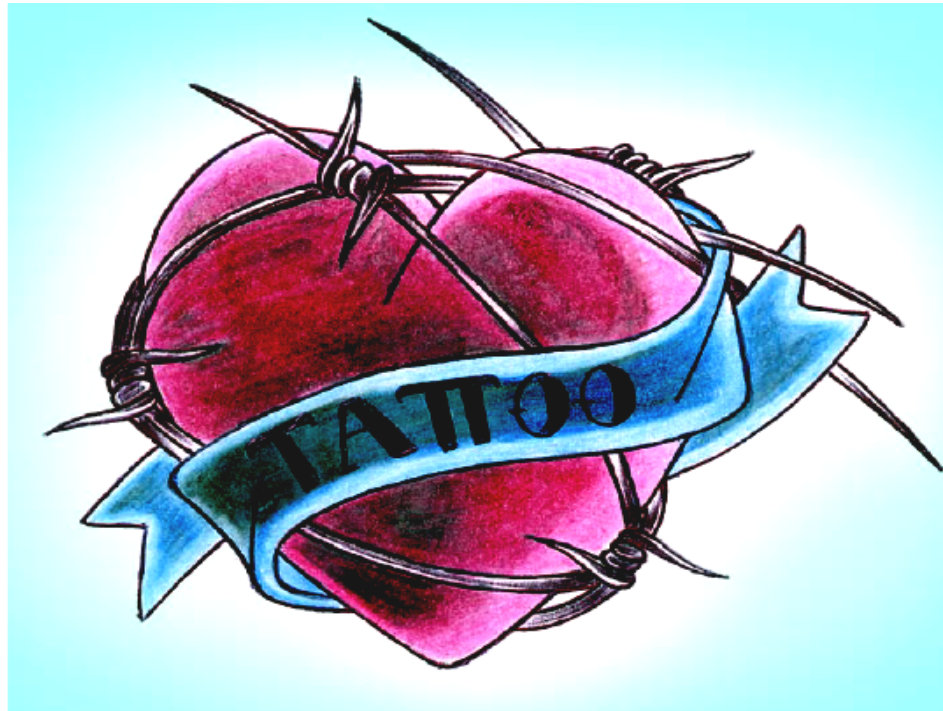


Image tirée de l'agenda 2008

Produit par l'AITQ

**Capsule 12**  
**(novembre 2010)**

## **Art corporel** ou porte d'entrée d'**infections transmissibles par le sang?**

Dans la communauté comme  
en établissement de détention,  
des pratiques **sécuritaires** sont  
de mise.

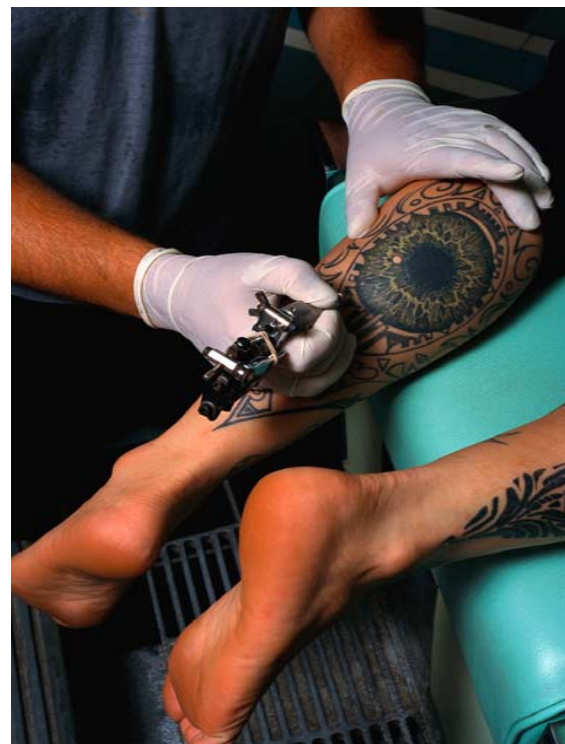


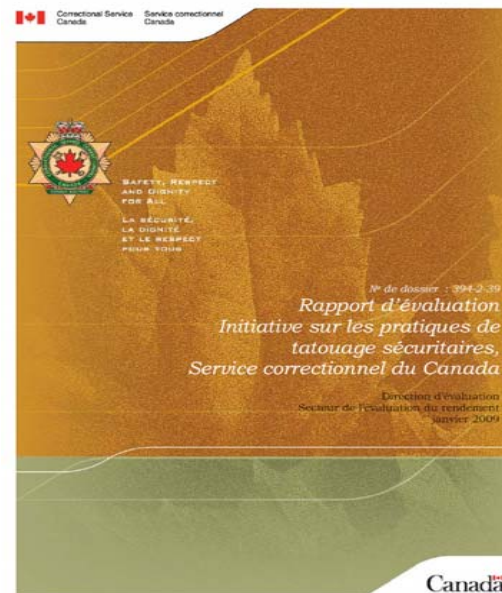
Image Clipart. Mot clé: tatouage

Les capsules précédentes ont souligné l'importance de **réduire les méfaits** liés au tatouage illicite en milieu carcéral québécois et ont permis de tester vos connaissances à ce sujet.

On pouvait alors se demander si le tatouage sécuritaire en prison était possible. Et bien oui! Des **projets-pilotes de tatouage sécuritaire** se sont déroulés dans des établissements de détention fédéraux en 2005-2006 et on en connaît maintenant les résultats.

Le rapport du Service correctionnel du Canada a été produit en 2009 par l'équipe de Mark Nafeekh. Intitulé *Rapport d'évaluation. Initiative sur les pratiques de tatouage sécuritaires, Service correctionnel du Canada*, il peut être consulté en ligne en anglais et en français à : <http://www.csc-scc.gc.ca/text/pa/ev-tattooing-394-2-39/index-fra.shtml>  
Version PDF : [http://www.csc-scc.gc.ca/text/pa/ev-tattooing-394-2-39/ev-tattooing-394-2-39\\_f.pdf](http://www.csc-scc.gc.ca/text/pa/ev-tattooing-394-2-39/ev-tattooing-394-2-39_f.pdf)

Les résultats de ces projets-pilotes méritent d'être regardés de près.



[www.scc-csc.gc.ca](http://www.scc-csc.gc.ca)

# Pratiques illicites de tatouage en prison fédérale

## Faits saillants tirés d'études du Service Correctionnel Canada (SCC)

- **45 %** des répondants disent avoir été **tatoués en prison**.
  - De ceux-ci, **30 %** estiment que **l'équipement employé n'était pas propre**.
  - Les proportions des détenus canadiens infectés par le VIH et le VHC sont respectivement **10 et 41 fois plus élevées** que celles de la population générale. [\[1\]](#)
  - Les taux d'infections transmissibles par le sang des détenus canadiens sont en croissance. Par exemple, de 2002 à 2005 il y a eu une **augmentation de 13 % des personnes infectées par le VIH**.
  - Entre 1997 et 2006, des aiguilles servant au tatouage illicite ont causé **44 blessures** à du personnel du SCC.
- [\[1\]](#) Situation similaire dans les établissements de détention provinciaux du Québec (Alary *et al.*, 2005).

# Description des projets-pilotes de tatouage sécuritaire

## Le volet opérationnel

- Aménagement de locaux de tatouage.
- Services de tatouage **sécuritaires** offerts par des détenus formés.
- Supervision des services afin d'assurer **la qualité, la sécurité et la protection.**

## Le volet éducatif

- Distribution d'une brochure d'information et de sensibilisation sur les pratiques de tatouage **sécuritaire** lors de l'admission à un établissement du SCC.
- Intégration de l'information au *Programme de sensibilisation à la réception* et au *Programme de counselling et d'éducation par les pairs.*
- Libre accès aux lignes directrices du programme de tatouage **sécuritaire** pour tous les détenus.
- Possibilité pour tous les détenus de suivre la formation pour les détenus tatoueurs, même s'ils n'occuperont pas cette fonction.

## Quelques effets positifs des projets-pilotes

- **Augmentation des niveaux de connaissances et de sensibilisation** des détenus et du personnel par rapport à la **prévention et le contrôle des infections transmissibles par le sang**.
- **Diminution des risques d'être exposé à des infections transmissibles par le sang** par le biais de pratiques de tatouage sécuritaires dans un environnement contrôlé. Cette réduction concerne les détenus autant que le personnel et la communauté.
- **Élimination sécuritaire** des aiguilles usagées.
- **Gestion sécuritaire** du matériel servant au tatouage.
- **Augmentation de possibilités d'emploi pour les détenus** ayant suivi la formation de détenu-tatoueur.
- Permet au SCC de se conformer aux buts et objectifs de **l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida** au Canada.



[www.msss.gouv.qc.ca/itss](http://www.msss.gouv.qc.ca/itss)

## Réduction des méfaits et des risques

Les résultats indiquent que lors des projets-pilotes, il y a eu une **baisse des pratiques de tatouage illicites** dans les établissements de sécurité moyenne.

Cette baisse correspond aussi à une **diminution du nombre de saisies de matériel de tatouage illicite**.

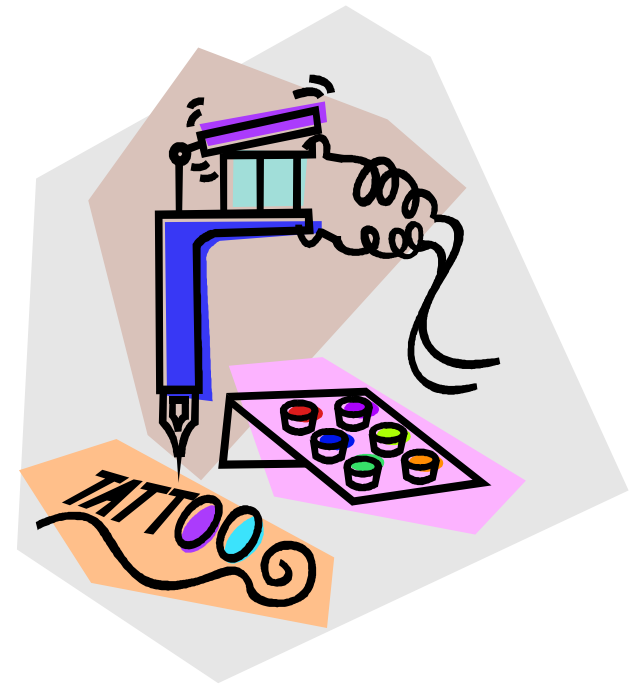


Image Clipart. Mot clé: tatouage

## Qu'en pensent les **détenus**?

- **87%** des détenus indiquent qu'ils **préfèrent se faire tatouer** dans le local de tatouage **sécuritaire**.
- Des détenus **vivant avec le VIH**, **94 %** indiquent qu'ils **préfèrent se faire tatouer** au local de tatouage **sécuritaire**.
- En plus d'**éviter des infections**, ce service leur coûte de trois à cinq fois **moins cher** qu'un tatouage illicite.



## Qu'en pensent les **membres du personnel**?

- **86 %** croient que le projet-pilote a **diminué le risque de contracter le VIH et le VHC/VHB**.
- **65 %** estiment que l'**établissement est plus sécuritaire pour eux** et leurs collègues.
- **73%** estiment que l'**établissement est plus sécuritaire pour les détenus**.



Image clipart. Mot clé: prison.



## Conclusions

Il a été démontré que d'offrir des services de tatouage sécuritaire en prison est **possible** et que cela peut engendrer de **nombreux bénéfices** pour **les personnes détenues, le personnel et la communauté**.

Considérant que **le plan de travail du MSSS et du MSP** stipule qu'il serait souhaitable de rendre accessibles aux personnes en détention des moyens de protection à l'égard de la transmission sanguine, il serait **opportun** de rendre accessible le matériel de tatouage stérile.

Les conclusions de cette expérience pourraient être **inspirantes** pour les **établissements de détention québécois** en respectant leur contexte et leurs caractéristiques.